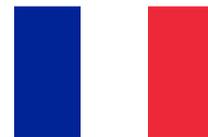




Chalet « Vanille » 2 ou 3 chambres

Les Framboisilles, La Lagne, 04120 Castellane



Règlement intérieur

Article 1 : disposition générale

Les chalets Vanilles ont une capacité de couchages de 4 ou 6 personnes maximum suivant le modèle loué.

Les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs avant 10h00. Le locataire signataire du contrat de prestation devra à son départ restituer les clés et /ou le code du ou des chalets attribués à l'accueil et effectuer un état des lieux avec le gérant.

Article 2 : Locaux et matériel

Le Domaine Les Framboisilles met à disposition du locataire le logement entier comprenant la cuisine équipée, le salon/salle à manger, la télévision, le WIFI, les toilettes, la salle de bain, les chambres, la terrasse avec salon de jardin, étendoir à linge et transats.

Matériel de terrasse fourni : une table, 6 chaises, 1 étendoir à linge et 2 transats

La literie mise à votre disposition comprend : lit de 160 cm, matelas, protège matelas, couette et oreillers (draps plats, taies d'oreiller, serviettes de bain et tapis de bain, vous sont proposés à la location).

Les lits à disposition du locataire sont répartis de la façon suivante :

- **Chalet Vanille 2 chambres :** une chambre avec 1 lit double de 160 cm et une chambre avec 2 lits simples de 80 cm
- **Chalet Vanille 3 chambres :** une chambre avec 1 lit double de 160 cm et deux chambres avec 4 lits simples de 80 cm

Article 3 : consignes de savoir-vivre

Veillez à bien fermer la porte d'entrée et les fenêtres afin d'éviter toute consommation excessive d'énergie.

Il est demandé aux locataires de limiter le bruit à l'extérieur du bâtiment de jour comme de nuit. Lors de soirée, les portes et fenêtres devront être fermées pour limiter le bruit extérieur. **Le bruit extérieur est interdit après 22h00 sous peine d'expulsion du domaine.**

Il est strictement interdit de fumer dans les chalets.

Les locataires fumeurs ne doivent en aucun cas jeter leurs mégots de cigarette par terre (ni dans l'établissement ni en dehors) et doivent vider les cendriers.

Les animaux sont interdits dans l'établissement y compris les chats de la propriété.

- Les locataires doivent impérativement respecter le mobilier et le matériel mis à disposition pour le séjour, faire la vaisselle et vider le réfrigérateur, le congélateur et les rendre dans l'état de propreté dans lesquels ils les ont trouvés. Veuillez remettre chaque objet où vous les avez trouvés à votre arrivée.

Article 4 : sécurité

Le locataire signataire du contrat de prestation déclare avoir visité les locaux mis à disposition, en connaître les issues de secours, les moyens de détection et de lutte contre l'incendie. Il devra également communiquer dès son arrivée les noms et prénoms de toutes les personnes présentes dans l'établissement. Toute personne étrangère au contrat de prestation signé par le locataire devra se présenter à l'accueil pendant les horaires d'ouverture avant d'entrer dans le chalet.

Les barbecues à flamme sont strictement interdits

Article 5 : Eau, électricité et chauffage

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Les locataires doivent éteindre les lumières lorsqu'ils quittent une pièce y compris l'éclairage extérieur, veiller à ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Article 6 : Parking et circulation

La zone résidentielle est piétonne. Les véhicules pourront être garés sur les parkings situés à droite de l'accueil en prenant soin de ne pas obstruer le passage. **La vitesse sur le domaine est limitée à 10 km/h**

Article 7 : Ordures ménagères

Les locataires doivent obligatoirement sortir leurs ordures ménagères du chalet. Les poubelles et le tri sélectif pour le verre et les emballages (carton-plastique-papier-journaux) se situent en face de la propriété de l'autre côté de la route.

Article 8 : Nettoyage de fin de séjour

Le nettoyage de fin de séjour peut être réalisé par nos soins moyennant la somme de 50 €. (hors espace cuisine, vaisselle, gazinière, frigo, micro-onde et poubelles). Il vous appartient de laisser le chalet rangé.

Article 9 : assurance responsabilité

Le domaine « Les Framboiseilles » se réserve le droit de demander au locataire une police d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les risques de dommages aux locaux, au matériel et aux personnes. La responsabilité des Framboiseilles est entièrement dérogée pendant la durée de l'hébergement. Tout accident provoqué par des personnes placées sous la responsabilité du locataire signataire est imputable à ce dernier. En l'absence du locataire signataire du contrat de prestation, chaque membre du groupe sera responsable de ses actes et des sinistres de toute nature dont il serait à l'origine.

Article 10 : Disposition financière

Un acompte, représentant 35 % du montant total de la location sera demandé lors de la confirmation du séjour et ne sera pas récupérable sauf si l'annulation intervient plus de 60 jours avant la date d'arrivée. Il sera encaissé dès sa réception. Son versement entraîne une réservation ferme et définitive. Le paiement du solde (CB, espèce ou chèques vacances) sera effectué dès le jour d'arrivée.

Une caution de 350 € sera également demandée au locataire le jour d'arrivée. Cette caution pourra être réglée soit par CB (empreinte bancaire) ou Espèces.

Nom et prénom du locataire signataire du contrat :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé